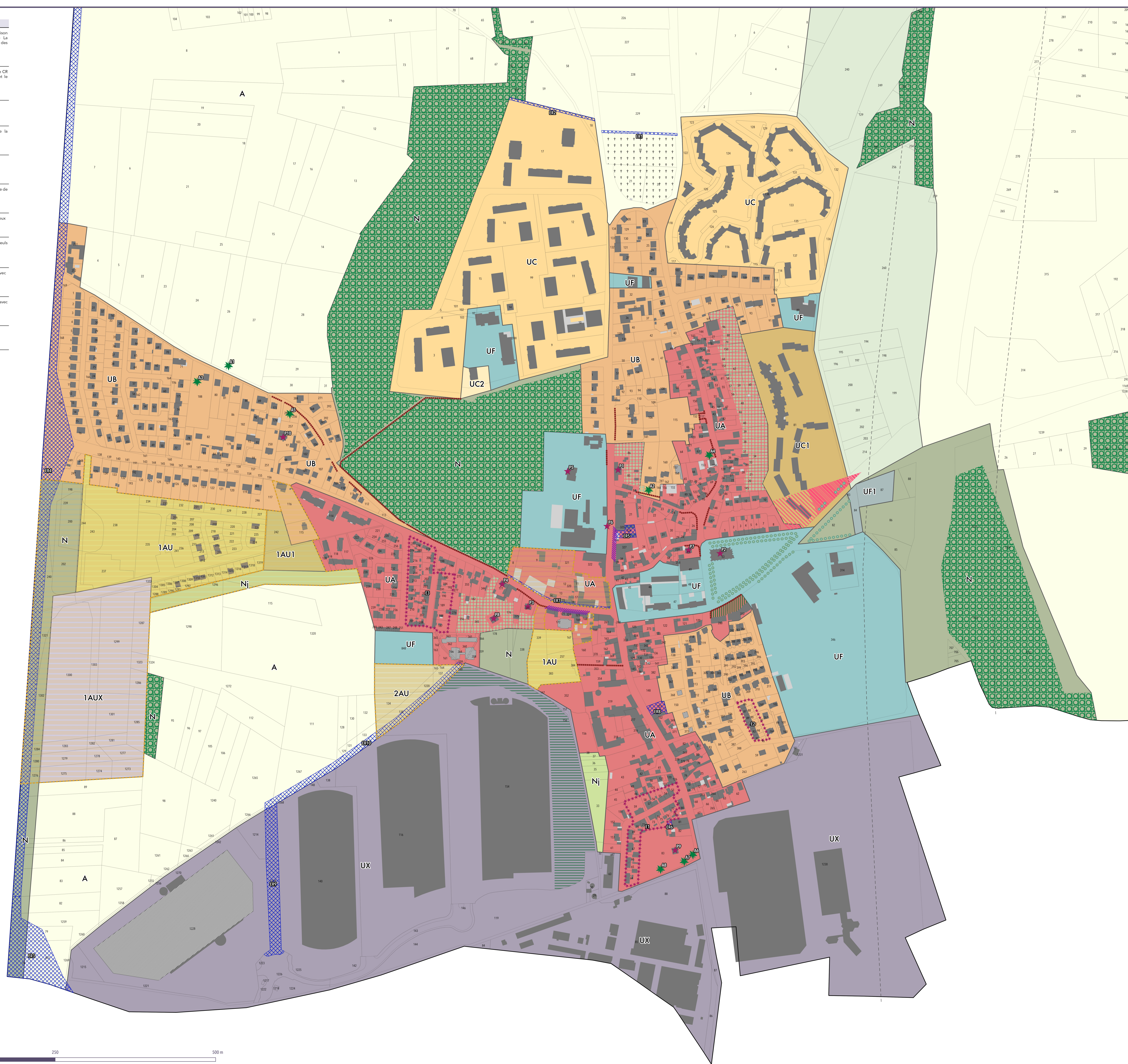


LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	
1	Vocation : Création d'un chemin piéton : Liaison entre la CR n°4 dit "chemin de La Chapelle" et le CR n°7 dit "chemin des Vaches" Bénéficiaire : Commune Superficie : 354m²
2	Vocation : Création d'un chemin piéton entre le CR n°4 dit "chemin de La Chapelle" et le bois de la Garene du Houx Bénéficiaire : Commune Superficie : 491m²
3	Vocation : Diffuseur entre la RD317 et la RD16 Bénéficiaire : Département du Val d'Oise Superficie : 4 849 m²
4	Vocation : Élargissement de la RD317 et de la RD16 Bénéficiaire : Département du Val d'Oise Superficie : 32 750m²
5	Vocation : Aménagement d'un parc de stationnement Bénéficiaire : Commune Superficie : 495m²
6	Vocation : Extension et aménagement du musée de la Cartoucherie Bénéficiaire : Commune Superficie : 61m²
7	Vocation : Élargissement de 3m de la rue du Houx Bénéficiaire : Commune Superficie : 523m²
8	Vocation : Aménagement de la place des Tilleuls (stationnement et espace vert) Bénéficiaire : Commune Superficie : 430m²
9	Vocation : Aménagement d'une voie routière avec circulations piétonnes et cycles Bénéficiaire : Commune Superficie : 4 405m²
10	Vocation : Aménagement d'une voie routière avec circulations piétonnes et cycles Bénéficiaire : Commune Superficie : 3794m²
11	Vocation : Déviation de La Chapelle-en-Serval Bénéficiaire : Département de l'Oise Superficie : 2 900m²



LEGENDE

ZONES

- UA // Zone urbaine centrale à vocation mixte
- UB // Zone urbaine à vocation principalement résidentielle
- UC // Zone urbaine à vocation d'habitat collectif
- UC1 /// Secteur d'habitat collectif - Quartier des Grands Prés
- UC2 /// Secteur de densification mesurée au sein de la zone UC
- UF // Zone urbaine d'équipements publics et d'intérêt collectif
- UF1 /// Secteur du centre technique municipal
- UX // Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- 1AU /// Zone d'extension à vocation résidentielle et d'équipements
- 1AU1 /// Secteur particulier d'extension à vocation résidentielle
- 1AUx // Zone d'extension à vocation d'activités économiques
- 2AU // Zone d'extension à long terme à vocation d'activités agro-économiques
- A // Zone agricole
- Ace /// Secteur agricole de corridor écologique
- N // Zone naturelle
- Nj /// Secteur naturel de jardins familiaux

PRESCRIPTIONS

- Zone de préservation de la diversité commerciale (Art. L151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Marge de recul aux abords de l'autoroute A1 (Art. L111-6 du Code de l'Urbanisme)
- Alignement d'arbres et haies à préserver (Art. L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Murs de clôture d'intérêt patrimonial (Art. L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre remarquable à protéger (Art. L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Élément du patrimoine bâti (Art. L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de patrimoine bâti (Art. L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Cône de vue à préserver // Zone 1 (Art. L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Cône de vue à préserver // Zone 2 (Art. L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Marge de recul paysagère à conserver (Art. L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Parcs et jardins à préserver (Art. L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Talus à protéger (Art. L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Espaces Boisés Classés
- Secteur soumis à OAP (Orientation d'aménagement et de programmation)

ELEMENTS DE REPERE

- Limite de commune
- Limites parcellaires
- Bati dur
- Bati léger
- Mise à jour cadastre (implantation approximative)
- Cimetière

Commune de
SURVILLIERS
Département du VAL D'OISE

Plan Local
d'Urbanisme

Modification (simplifiée) n°2

Vu pour être annexé
à la délibération
du conseil municipal
du 26 janvier 2026
approuvant la modification
(simplifiée) n°2 du PLU

Adeline ROLDAO-MARTING

La Maire,

4b
Zones urbaines
1 / 2 000^{ème}

